

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-249740101-20231208-2023\_139\_BC\_14-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 4 décembre 2023

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE QUATRE DÉCEMBRE** à 14 h  
00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, salle du Conseil  
Communautaire, à Le Port, après convocation légale, sous la présidence de  
**M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de présents : 13  
Nombre de représentés : 2  
Nombre d'absents : 1

**Secrétaire de séance** : M. Irchad OMARJEE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2023\_139\_BC\_14**  
*Constitution d'une avance de  
trésorerie du budget principal aux  
budgets annexes de l'Eau Potable et  
de l'Assainissement des Eaux Usées et  
de la Régie des Ports de Plaisance*

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa  
COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme  
Mircille MOREL-COIANIZ - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Olivier  
HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN - M. Philippe  
LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

**ÉTAIT ABSENT(E) :**

Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

Nombre de votants : 15

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
28 novembre 2023

- date d'affichage et de publication de la  
liste des délibérations au plus tard le  
11/12/2023

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Laetitia LEBRETON procuration à Mme Denise DELAVANNE - M.  
Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023**

**AFFAIRE N°2023 139 BC 14 : CONSTITUTION D'UNE AVANCE DE TRÉSORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DE LA RÉGIE DES PORTS DE PLAISANCE**

Le Président de séance expose :

**Budget annexe de l'Eau Potable**

L'encaissement des redevances étant semestriel, il est proposé de consentir une avance de trésorerie d'un montant de 4.000.000 € maximum du budget principal vers le budget annexe de l'Eau Potable, à compter du 1er janvier 2024, pour mettre en œuvre les dépenses nécessaires au fonctionnement du service.

Ce montant correspond à la redevance prévisionnelle attendue des délégataires de service au titre de 2024.

Cette avance de trésorerie est une opération non budgétaire, remboursable au plus tard avant le 31 décembre 2024.

**Budget annexe de l'Assainissement des Eaux Usées**

L'encaissement des redevances étant semestriel, il est proposé de consentir une avance de trésorerie d'un montant de 2.000.000 € maximum du Budget Principal vers le budget annexe de l'Assainissement des Eaux Usées, à compter du 1er janvier 2024, pour mettre en œuvre les dépenses nécessaires au fonctionnement du service.

Ce montant correspond à la redevance prévisionnelle attendue des délégataires de service au titre de 2024.

Cette avance de trésorerie est une opération non budgétaire, remboursable au plus tard avant le 31 décembre 2024.

**Budget annexe de la Régie des Ports de Plaisance**

Pour l'exercice 2024, le budget principal ne versera pas de subvention d'équilibre au budget annexe de la Régie des Ports de Plaisance pour la 2<sup>e</sup> année consécutive.

Cependant, cette dernière sollicite la mise en place d'une avance de trésorerie de 500.000 € maximum, le temps d'encaisser les recettes issues des redevances d'occupation 2024.

Cette avance de trésorerie est une opération non budgétaire, remboursable au plus tard avant le 31 décembre 2024.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 16/11/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 14/11/2023.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**  
**Oùï l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID : 974-249740101-20231208-2023\_139\_BC\_14-DE



**- AUTORISER le comptable public à procéder au versement d'une avance de trésorerie de 4.000.000 € du Budget Principal vers le budget annexe de l'Eau Potable (hors régie communautaire de Saint-Paul et Trois-Bassins), remboursable au 31 décembre 2024.**

**- AUTORISER le comptable public à procéder au versement d'une avance de trésorerie de 2.000.000 € du Budget Principal vers le budget annexe de l'Assainissement des Eaux Usées (hors régie communautaire de Saint-Paul et Trois-Bassins), remboursable au 31 décembre 2024.**

**- AUTORISER le comptable public à procéder au versement d'une avance de trésorerie de 500.000 € du Budget Principal vers le budget annexe de la Régie des Ports de plaisance, remboursable au 31 décembre 2024.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président